



Qu'est-ce qu'une « intention de messe » ?

Toute messe a une valeur universelle. Elle peut cependant être célébrée pour des intentions particulières. Cela signifie que vous pouvez demander à un prêtre de porter, auprès du Seigneur, vos intentions au cours de la messe. A la demande des fidèles, le prêtre associe une intention particulière à la célébration de la messe.

À quelle occasion ?

- **En action de grâce** : tout simplement pour dire merci ou bien à l'occasion d'un mariage, de noces d'or, pour la venue d'un enfant, un anniversaire...
- **Pour vos défunts** : c'est un acte de foi en la résurrection. Vous demandez à Dieu de les accueillir auprès de Lui dans sa lumière. Vous les accompagnez dans leur passage vers le Père. C'est pour vous et vos proches le meilleur moyen de conserver bien vivante leur mémoire, c'est bien de l'offrir à l'occasion de l'anniversaire du décès, de l'anniversaire de la personne, en son souvenir.
- **Pour vos proches** : parents, enfants, amis, voisins... Vous demandez au Christ Jésus de les aider à passer un moment difficile : maladie, échec, difficultés familiales.
- **Pour une intention particulière** : pour l'Église, pour la paix dans le monde, la justice, pour des responsables de gouvernement, pour la fin de la pandémie, etc.

Comment faire ?

Vous avez plusieurs possibilités :

- Vous adressez au prêtre directement,
- Appeler au **04 94 92 65 02**
- Envoyer un mail : stantoinep@gmail.com
- Déposer votre intention dans la boîte aux lettres.
- L'envoyer par la poste si vous habitez loin ou que vous ne pouvez pas vous déplacer.

Si vous envoyez par la poste, par mail ou déposez votre intention de messe dans la boîte aux lettres, merci d'écrire bien lisiblement l'énoncé, ainsi que la date souhaitée et l'heure de la messe (voir les horaires des messes) pour votre ou vos intentions. Vous pouvez y joindre le montant de votre offrande.

Si vous préférez garder la discrétion vous pouvez indiquer : « pour une intention particulière ».

Combien donner ?

La célébration de la messe est un acte gratuit.

La messe, c'est le Christ qui donne sa vie pour nous libérer du péché et de la mort, et nous donner la vie éternelle !

Mais pour aider les prêtres et votre paroisse, l'Église invite les fidèles qui demandent une intention de messe, à l'accompagner par une offrande en argent, appelée aussi honoraire de messe. Le montant « proposé » pour l'offrande d'une messe est fixé chaque année par l'évêque du diocèse en lien avec les évêques de France.

Le montant proposé pour une intention de messe est de 18 € à payer de préférence par chèque libellé à l'ordre de « Paroisse Saint Antoine de Padoue ».